

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 80 (1953)
Heft: 6

Artikel: Mots croisés : résultats du concours de janvier
Autor: Rms.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-228575>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MOTS CROISÉS

Résultats du concours de janvier

La « grille originale » qui, comme nous l'avons souvent dit, seule fait foi, a joué un bien malicieux tour à nos amis concurrents.

En effet, à la définition : *Conseil des ministres*, la grille établie par M. Elophe répond : « Priez » ! (soit par un impératif). Or, plus d'une trentaine d'envois portent « Prier » à l'infinitif.

Evidemment, on pourrait ergoter longtemps à ce sujet. Comme le fait remarquer M. Albert Chessex, qui a opté pour l'infinitif : « Le 1 horizontal pourrait être aussi « Priez », mais le mot « Conseil » correspond mieux à l'infinitif qu'à l'impératif... »

C'est un point de vue ! S'il y avait eu « Un conseil de ministre », oui ! sans hésitation. Mais il y a précisément « Conseil des ministres ». Et pour une fois que nos ministres... ordonneraient...

Bref, M. Elophe a mis un z, force nous a donc été de ne retenir que les envois conformes à la « grille originale ». Dommage ! car, à part quelques-uns qui ont répondu par *Lots* à la définition : « Série d'articles pour tous (pluriel) et non « Lois », beaucoup de concurrents avaient rempli leur grille juste.

Ah ! cher M. Albert Cochard, pourquoi vous être si longtemps attardé sur les « points » d'une brodeuse ? Un pain rassis n'est *point du jour*, ceux qui mangent la fondue le savent bien qui dédaignent le pain... frais !

Parfaitement. M. Jacques Faucherre, à Moudon, il a eu erreur sur le nom. Vous étiez bien gagnant du concours de décembre. S'il n'y avait le tirage au sort, vous le seriez toujours... quel cerveau !

M. Alfred Vuille, le AI (et non EI) donne moins de force au swing du boxeur parce que c'est là un « champagne » (le champagne d'AI) qui diminue singulièrement les réflexes de celui qui s'en verse avec trop de plaisir derrière la cravate.

Mme E. Haldi-Maillard de Vevey nous écrit : « Ah ! Monsieur Elophe, vous m'avez donné bien du fil à retordre avec votre « point du jour » puisque ce n'est qu'à la veille de la

clôture du concours que je crois enfin avoir trouvé la solution.

» Fervente des mots croisés, les vôtres sont désormais les seuls qui m'intéressent parce que ce n'est pas à coup de dictionnaire qu'on peut les résoudre. J'apprécie beaucoup vos spirituelles définitions.

» Bravo et merci pour tout le plaisir que vous nous procurez... »

M. Elophe, je vous en prie, baissez les yeux !

Voici le quatrain de Mme Matter-Estoppey dont ce ne fut pas le « lot » de trouver « loi » :

Le ministre (ou pasteur) nous conseille :

[« Priez ! »

Mais il affirme aussi qu'il faut, qu'on doit

[Prier.

R ou Z, cher Elophe, qu'en disent les Annales ?

Porte-t-elle R ou Z à la grille originale ?

Une concurrente embarrassée.

Et voici enfin la liste des lauréats :

M. et L. Glardon-De Riaz, Vallorbe.

Mlle Gabrielle Oguey, Lausanne.

M. G. Croset, Gryon.

Mme V. Collet, Pully.

M. L. Chamorel, Gryon.

M. Paul Delacrausaz, Lausanne.

Mme Marie-Louise Genton, La Tour-de-Peilz.

Le bibliothécaire de Panex.

Mme P. Cottier-Jaquier, Corseaux s/Vevey.

M. A. Magnin, Montreux.


M. G. Aeschlimann, Berne.

Perrette de Juste-Olivier.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 28 février, une « grille » conforme à la « grille originale » à l'Imprimerie Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne.

rms.

VAUDOIS DE BONNE SOUCHE...



AUX
3 TONNEAUX

les plaisirs
de
la bouche

E. Givel